La responsabilité civile : le rôle de son assurance

Conférence « En route vers l'indépendance »

Jeune barreau ODAGE

Genève
14 septembre 2023

SWISS RISK & CARE

Our independence ▪ Your best insurance

SWISS RISK & CARE

Our independence - Your best insurance

Sommaire

1. Présentation de Swiss Risk & Care
2. Points clés de l’assurance Responsabilité Civile
3. Evolutions règlementaires de la LCA au 1.1.2022
4. Gestion des sinistres par l’assurance
5. Choix de sa couverture RC

Swiss Risk & Care

Le partenaire Assurance et Prévoyance de l'ODAGE

Swiss Risk & Care est un acteur indépendant, multi-spécialiste et référent en assurance, prévoyance et services RH.

2ème courtier de Suisse, leader en Suisse romande, Swiss Risk & Care a pour vocation de délivrer des solutions sur-mesure et des services à haute valeur ajoutée en réponse aux nouveaux challenges auxquels sont confrontés les décideurs au quotidien.

Un service dédié pour les avocats

Au-delà de son partenariat avec l'Ordre des Avocats de Genève pour accompagner, Swiss Risk & Care a l'ambition de devenir la référence suisse en Assurance et Prévoyance auprès des avocats.

A ce titre, Swiss Risk & Care a développé des offres personnalisées pour les avocats et leur personnel et les accompagne individuellement avec des conseillers dédiés.

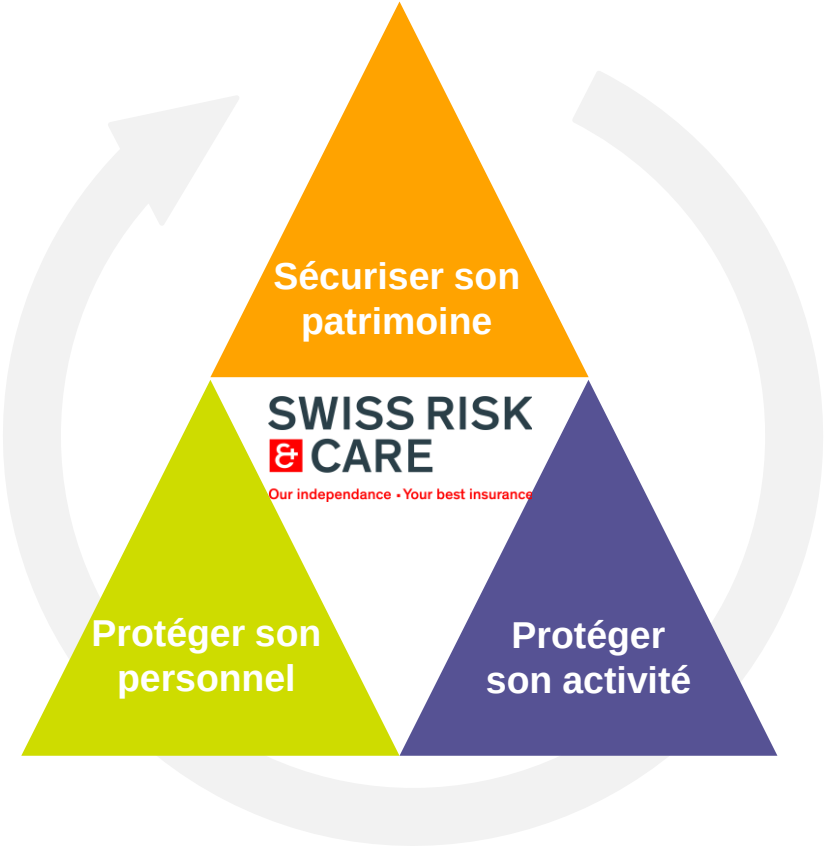

SWISS RISK & CARE
Our independence • Your best insurance

Swiss Risk & Care

L'intermédiaire entre les clients et les assureurs

Le rôle d'accompagnement du courtier

Une relation privilégiée avec l'assureur

- Vision 360° de l'avocat et de ses besoins par le courtier
- Accompagnement du courtier sur les cas «complexes» de sinistres
- Absence de délégation de gestion de sinistres par l'assureur
- Besoin de travailler étroitement avec les équipes d'Indemnisation de l'assureur

Merci à Vaudoise Assurances pour sa présence à nos côtés afin d'échanger avec vous sur ces problématiques

SWISS RISK & CARE
Our independence • Your best insurance

La Responsabilité Civile de l'avocat

Les points clés de la couverture d'assurance

Responsabilité Civile de l'Avocat = **Responsabilité Civile Entreprise** + **Responsabilité Civile Professionnelle**

Responsabilité Civile Entreprise

- Couverture des dommages corporels (décès, blessure ou atteinte à la santé de personnes)
- Couverture des dommages matériels (détérioration ou destruction de choses)
- Protection juridique passive
- Autres couvertures annexes

Responsabilité Civile Professionnelle

- Couverture des dommages économiques purs résultant de votre activité professionnelle
- Autres couvertures annexes

Couverture obligatoire pour exercer la profession d'avocat en Suisse

La couverture Responsabilité Civile peut être conclue sous forme d'une assurance d'avocats ou d'une assurance d'études d'avocats

Responsabilité civile professionnelle

I. QUI EST LE PRENEUR D'ASSURANCE?

Contrat individuel

- Seul l'avocat indiqué est assuré

Contrat au nom de l'étude/du cabinet

- Etude réunissant plusieurs confrères

Recommandation

En présence d'une étude/cabinet réunissant plusieurs confrères, l'option d'un contrat au nom de l'étude/du cabinet est à privilégier.

Responsabilité civile professionnelle

II. COMMENT CHOISIR LA SOMME D'ASSURANCE ?

Contexte légal: LLCA, art. 12, let. f)

Somme d'assurance d'au minimum CHF 1'000'000 par année d'assurance

L'avocat doit être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile professionnelle offrant une couverture adaptée à la nature et à l'étendue des risques liés à son activité; la somme couvrant les événements dommageables pour une année doit s'élever au minimum à CHF 1 Mio. Des suretés équivalentes peuvent remplacer l'assurance responsabilité civile.

Comment choisir ?

- La responsabilité civile étant en principe illimitée, une somme d'assurance d'au minimum CHF 3'000'000 est recommandée, avec en fonction des risques effectifs des sommes pouvant aller jusqu'à CHF 10'000'000 par événement (garantie double par année d''assurance)
- Pour les cabinets d'avocats, la somme d'assurance doit refléter le nombre d'avocats pour garantir à chaque avocat le minimum légal.

Responsabilité civile professionnelle

III. COUVERTURES COMPLÉMENTAIRES

Administrateur de personnes morales et liquidateur de sociétés selon CO/CC

- Possibilité d'inclure les mandats administrés auprès de personnes morales

Recommandation

A privilégier la conclusion d'une assurance "RC des dirigeants (D&O)", permettant d'assurer l'ensemble des organes (pas de liste nominative) de la personne morale.

Validité territoriale

- En général : Monde entier, sans USA/Canada.
- Sur demande : extension possible aux dommages survenant aux USA/Canada, droit américain/canadien compris

Responsabilité civile professionnelle

IV. MODIFICATIONS LCA DEPUIS LE 1.1.2022

- **Droit d'action directe du lésé** envers l'assureur avec quelles conséquences pour les avocats assurés et leurs clients ?

- **Pour l'assurance responsabilité civile obligatoire , les restrictions de couverture suivantes ne peuvent pas être opposés au lésé:**

  - Événements provoqués par faute grave ou **intentionnellement,**
  - Violation d'obligations contractuelles
  - Non-paiement des primes (suspension de couverture)
  - Franchise convenue par contrat

Responsabilité civile professionnelle

ET EN PRATIQUE ?

Traitement des sinistres

- Application des quatre conditions de la responsabilité civile de l'avocat
- Fardeau de la preuve
- Jurisprudence du Tribunal fédéral restrictive
- En pratique ?

SWISS RISK & CARE
Our independence • Your best insurance

La Responsabilité Civile de l'avocat

Comment choisir son assurance ?

Choisir son assurance Responsabilité Civile

Prestations	**Adapter les couvertures à votre besoin et s'assurer de comprendre les risques couverts vs exclus**
Somme d'assurance	**Aller au-delà de la simple obligation légale, penser à choisir une garantie en lien avec vos activités et risques encourus**
Franchise	**Privilégier une franchise basse pour travailler main dans la main avec votre assureur dans la gestion de chaque nouveau cas**
Extensions	**Penser à couvrir l'entier de vos activités, y compris celles annexes à votre rôle de conseil**
Partenaire	**Faire le choix d'un assureur expérimenté, reconnu auprès de votre Profession et dont les équipes dédiées sauront vous défendre**

Bien entendu, votre courtier conseil est là pour vous aider dans cette démarche et l'adaptation régulière de votre couverture avec l'évolution de votre activité professionnelle

Merci de votre attention !

Clément Hanoy
Directeur
T. +41 58 178 85 97
chanoy@swissriskcare.ch

Rachel Anthonioz
Responsable Clients
T. +41 22 308 86 81
ranthonioz@swissriskcare.ch

www.swissriskcare.ch

An affiliated company of SIACI SAINT HONORE